

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

Philanthropie : nouveaux visages de la solidarité

Page 7

■ Ile-de-France

Hélène Molinari

Urbanisme tactique : le droit en question

DOCTRINE

Page 9

■ Constitutionnel

Gilles Toulemonde

Les groupes parlementaires, instruments essentiels mais fragiles du travail parlementaire

JURISPRUDENCE

Page 16

■ Successions / Libéralités

Paul-Ludovic Niel

L'action en recel successoral à l'épreuve du partage amiable (Cass. 1^{re} civ., 6 nov. 2019)

Page 23

■ Obligations / Contrats

Delphine Lanzara

Garantie décennale versus effet relatif des conventions (Cass. 3^e civ., 19 mars 2020)

CULTURE

Page 27

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Dans les îles orientales : Thasos et Samothrace

ACTUALITÉ Ile-de-France



PARIS (75)

Urbanisme tactique : le droit en question ^{155j9}

Hélène MOLINARI

Annoncé comme une des solutions temporaires face aux défis de la crise de Covid-19, l'urbanisme tactique interroge notre façon d'occuper et de concevoir l'espace public. Cette tendance a poussé des cabinets d'avocats spécialisés parisiens à imaginer son impact sur le droit de l'urbanisme et la planification à l'échelle, notamment, du Grand Paris.

L'urbanisme tactique désigne, selon Paul Lecroart, urbaniste de L'Institut Paris Région, « des initiatives citoyennes immédiates et réversibles de transformation d'espaces urbains en réaction à la lenteur et la lourdeur des procédures des collectivités ». L'idée derrière ce concept, dénommé en 2010, par l'activiste Mike Lyndon (mais qui existe depuis au moins les années 1980), est d'agir sans délai, avec des moyens bon marché, pour transformer l'espace public, ou des lieux délaissés, dans une vision à long terme. Ces modifications se font pour le moment en dehors de toute réglementation. Depuis quelques semaines, des juristes s'emparent du sujet et réfléchissent à l'incidence de ces actions sur le droit de l'urbanisme.

■ Paris et l'urbanisme tactique

Si le confinement et le déconfinement n'ont pas modifié le plan local d'urbanisme de Paris, attaché à des procédures très lourdes qui nécessitent un temps long, des modifications temporaires de l'espace public ont néanmoins été mises en place. On pense bien sûr aux pistes cyclables, décidées par des arrêtés de circulation émanant de la Mairie de Paris. Ces mesures ont été prises en réaction à la crise et ont été analysées comme des expériences d'urbanisme tactique.

Suite en p. 7

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34